



TEXTE COORDONNE DU PROJET DE LOI

Projet de loi relative à l'octroi d'une dotation annuelle au Commissariat aux assurances

Article unique. A partir de l'année budgétaire ~~2025~~ 2026, une dotation annuelle à charge du budget de l'Etat d'un montant de 2 000 000 euros est versée au profit du CAA.